RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SASU A.M PIZZA
ETE PAR ACTIONS SIMPLIFI ROS
11, RUE VICTOR HU
SIREN 979 221 983 RCS AMIENS

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
BEAUVAIS
Le 15/11/2024 Dossier 2024 00024341, référence 6004P01 2024 A 00988
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Acte de cession d'actions

Entre les soussignés :

M. AMNOUS ABDELHAFID, né le [redacted] à [redacted] et de nationalité [redacted]
et demeurant : [redacted]
d'une part,

et

M. FILA Achraf, né le [redacted] et de nationalité [redacted]
et demeurant : [redacted]

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Origine de propriété

M. **AMNOUS ABDELHAFID** est propriétaire de 100 actions de 10 euros chacune de la **SASU A.M PIZZA au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS d'AMIENS sous le numéro de SIREN 979 221 983 dont le siège est à BOVES (80) au 11, rue Victor HUGO** ; actions acquises à la suite d'apports effectués lors de la constitution de ladite société.

Cession

M. AMNOUS ABDELHAFID cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à **M. FILA ACHRAF** qui accepte, 100 actions, soit la totalité des actions qu'il possède.

A.A

F.A

Propriété – Jouissance

Par la présente cession, **M. FILA ACHRAF** devient propriétaire des actions cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés ; il devient « actionnaire unique » de la Société A.M PIZZA

M. FILA ACHRAF aura notamment droit aux produits desdites actions qui seront mises en distribution postérieurement à ce jour.

À cet effet, **M. AMNOUS ABDELHAFID** subroge **M. FILA ACHRAF** cessionnaire, dans tous ses droits et parts résultant de la possession des titres cédés.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 1000 euros soit dix euros l'action, que **M.** AMNOUS ABDELHAFID recevra de **M. FILA ACHRAF** et dont il lui donne ici quittance.

Autorisation de cession

Il est ici précisé que la présente cession a été autorisée, conformément aux dispositions statutaires et légales, par décision collective des actionnaires, suivant procès-verbal du 02/112024, dont une copie certifiée conforme par la Présidence est annexée aux présentes.

Lesquels, après avoir pris connaissance des conditions de la cession envisagée, déclarent, par application de l'article L. 223-14 du Code de commerce et des statuts, **agréer M. FILA ACHRAF cessionnaire, en qualité d'actionnaire unique.**

Déclaration pour l'Enregistrement

Pour l'enregistrement, **M. AMNOUS ABDELHAFID** déclare que les actions cédées lui ont été attribuées en représentation de son apport et que la présente cession n'a pas comme conséquence la dissolution de la société.

Il est précisé, en outre, que les actions cédées n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

F.A

A.A

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par **M. FILA ACHRAF**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à [redacted] le 2/11/ 2024

Signature du cédant

[redacted]

Signature du cessionnaire

[redacted]